

Nom commercial du produit : Lithofin Resin-EX

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lithofin Resin-EX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Revendeur :

Domitec SARL
Rue : 92, Impasse du Terraillet
Code postal/Lieu : F-73190 Saint Baldoph
Téléphone : +33 4 79250-480
Telefax : +33 4 79250-710
Contact : Département de génie
E-mail: info@domitec.net

Numéro d'appel d'urgence:
+33 4 79250-480
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

Fournisseur :

Lithofin AG
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0
Telefax : +49 (0)7024 9403-40
Contact : Département de génie
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:
+49 (0)7024 9403-0
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

voir paragraphe 1.3

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Nocif par inhalation et par ingestion. · Irritant pour les yeux et la peau.

Xn ; R 20/22 · Xi ; R 36/38

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et/ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Indications diverses

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Remarque

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

Nom commercial du produit : Lithofin Resin-EX

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 2 / 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xn ; Nocif

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6

Phrases R

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans

2.3 Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

2.4 Indications diverses

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 3 / 11

3.2 Mélanges

Description

Nettoyant

Composants dangereux

ALCOOL BENZYLIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119492630-38-xxxx ; N° CE : 202-859-9 ; N° CAS : 100-51-6

Poids : 75 - 80 %

Classification 67/548/CEE : Xn ; R20/22

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

ACIDE FORMIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119752550-43-xxxx ; N° CE : 200-579-1 ; N° CAS : 64-18-6

Poids : 10 - 15 %

Classification 67/548/CEE : R10 C ; R35

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44xxxx ; N° CE : 203-961-6 ; N° CAS : 112-34-5

Poids : 1 - 5 %

Classification 67/548/CEE : Xi ; R36

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH. < 0,1% Benzene, REG(EC) No 1272/2008, Annex VI; J, P

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 4 / 11

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit : Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de lutte contre l'incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit: Combustible

Classe de feu : B

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8A

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 5 / 11

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 5 ppm / 9,5 mg/m³
Limitation de crête : 2(l)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 5 ppm / 9 mg/m³
Version : 07.02.2006

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m³
Limitation de crête : 1,5(l)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m³
Version : 07.02.2006

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m³
Version : 07.02.2006

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Local) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)
Valeur seuil : 7,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Local) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 10 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 5 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 1,3 mg/kg/d

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 6 / 11

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarie, Local) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	14 ppm
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarie, Local) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	10 ppm
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	20 mg/kg/d
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	10 ppm

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Valeur seuil :	0,1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Valeur seuil :	4 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Valeur seuil :	0,4 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Valeur seuil :	200 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

Caractéristiques exigées

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : Les données se rapportent au composant principal. Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Caractéristiques exigées : antistatique.

Modèles de vêtements de protection recommandés : DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

Remarque : Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Nom commercial du produit : Lithofin Resin-EX

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 7 / 11

ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : piquant

Données de sécurité

Point de congélation :	(1013 hPa)	<	-18	°C	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	50	°C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé		
Point éclair :		>	120	°C	closed cup
Température d'ignition :			non déterminé		
Combustion entretenue			Oui		UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé		
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé		
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	3000	hPa	
Densité :	(20 °C)	ca.	1,1	g/cm ³	Pycnomètre
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Solubilité dans l'eau	(20 °C)		partiellement miscible		
Valeur pH :		ca.	2		
log P O/W :			non déterminé		
Temps d'écoulement :	(23 °C)	ca.	137	s	ISO gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			non déterminé		
Vitesse d'évaporation :			non déterminé		
VOC-FR			non applicable		

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Nom commercial du produit : Lithofin Resin-EX

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 8 / 11

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1230 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1210 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Estimation/classification

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Mutagénéité in-vivo

Autres informations

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénéité in vivo disponible.

Données toxicologiques humaines

Autres informations

Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6)
Espèce :	Poisson
Dose efficace :	645 mg/l

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 9 / 11

Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6)
Espèce : Poisson
Dose efficace : 46 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Espèce : Poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 120 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 100 mg/l

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : IC50 (ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6)
Espèce : Algues
Dose efficace : 26,9 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : IC50 (2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N° CAS : 112-34-5)
Espèce : Algues
Dose efficace : > 100 mg/l

Effets dans les stations d'épuration

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Biodégradation

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 06 04*

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Nom commercial du produit : Lithofin Resin-EX

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 10 / 11

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de Ségrégation 1 - Acides
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : 5 - 10 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Nom commercial du produit : **Lithofin Resin-EX**

Date d'exécution : 30.09.2014
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0
Page : 11 / 11

Autres informations, restrictions et dispositions légales

VOCV-Directive (CH)

Teneur en COV maximale (Suisse) : 3 Pds % selon VOCV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.